

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Cocher la maladie pour laquelle vous souhaitez une garantie :

- B.V.D (MALADIE DES MUQUEUSES)**
- PARATUBERCULOSE**
- NEOSPOROSE**
- BESNOITIOSE**
- IBR**
- AUTRE**

Entre les soussignés ci-après désignés :

LE VENDEUR

L'ACHETEUR

Nom :

Nom :

Adresse :

Adresse :

Commune :

Commune :

N°de cheptel :

N°de cheptel :

LISTE DES BOVINS CONCERNES

	N° d'identification	Prix de vente	Date de Livraison		N° d'identification	Prix de vente	Date de Livraison
1				6			
2				7			
3				8			
4				9			
5				10			

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

- **Le VENDEUR** s'engage à reprendre : les animaux réagissants
 l'ensemble du lot acheté

à l'endroit où ils ont été livrés, dans un délai de **cing jours** suivant la date de réception de la lettre recommandée mentionnée ci-dessous, et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente, à l'exclusion de tous frais ou débours, **si l'un d'entre eux présente un résultat NON NEGATIF aux examens suivants :**

- BVD** : épreuve virologique
- PARATUBERCULOSE** : test PCR sur fèces ou test sérologique
- NEOSPOROSE** : test sérologique
- BESNOITIOSE** : test sérologique
- IBR** : test sérologique
- AUTRE** :

Dans tous les cas les animaux auront du subir un prélèvement réalisé par un vétérinaire dans les 30 jours maximum qui suivent la livraison et les analyses devront avoir été effectuées par un laboratoire agréé.

•• **L'ACHETEUR** s'engage à prévenir le vendeur en cas de résultat NON NEGATIF par lettre recommandée avec AR dans un délai de 45 jours à partir de la date de livraison des animaux et à isoler les animaux décrits ci-dessus jusqu'à leur reprise éventuelle par le vendeur.

Fait en double exemplaire à, le

LE VENDEUR (1)

L'ACHETEUR (1)